



## Expulsion, commandement de quittée les lieux

-----  
Par Melinou69

Bonsoir à tous , j'ai besoin d'aide s'il vous plaît...

Alors voilà ,il ya un an j'ai eu un jugement pour loyer impayés, du coup on c'est arranger et tous les mois, je rajoutais une somme en plus du loyer, mais il ya deux mois j'ai pas payer mon loyer , ( je l'ai payer le mois qui a suivie)

Bref ce matin j'ai une lettre d'un huissier, avec un commandement de quitté les lieux avant le 30/08.

Je seule avec mon bébé , je suis très angoissée, puis je faire appel ? Et puis je avoir un avocat ? Qui contacter pour m'aider ? Je suis perdue.

Merci de me répondre s'il vous plaît

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Que prévoyait le jugement en cas d'impayé sur l'échéancier prévu ?

Consultez les services sociaux pour un relogement en foyer.